



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Département de la Haute-Loire

-----  
Mairie  
Saint - Pal de Chalencon



-----  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 15 DECEMBRE A 20H00**

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux le 10 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du CGCT.

**Etaient présents :** Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Raymond POTY, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Odile JAFFRE,

**Etaient absents excusés :** Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Gérard LAVAL, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE.

**Etaient absents :** Philippe PETIT, Anaïs DELCROIX.

Nombre de votants : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Président de Séance :** Pierre BRUN

**Secrétaire de Séance :** Raphaël VARAGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2025**  
Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Novembre 2025 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.  
**VOTE : 10 POUR**
- **Délibération : Adhésion à la convention de participation du CDG43 pour la mutuelle santé.**  
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les collectivités ont obligation de proposer une mutuelle santé aux agents. La commune a opté pour la convention de participation avec le CDG43 et la mutuelle Entrain. Après avis favorable du Comité Social Territorial du 09 décembre 2025, la collectivité participera à hauteur de 15 € brut par mois pour les agents qui souscrivent un contrat avec la mutuelle ENTRAIN.  
**VOTE : 10 POUR**
- **Délibération : Adhésion au groupement de voirie pour l'année 2026**  
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de voirie sont nécessaires pour l'année 2026. Il propose d'adhérer au groupement de voirie proposé par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et de désigner Mr VARAGNAT Raphaël comme représentant à la commission d'appel d'offres.  
**VOTE : 10 POUR**
- **Délibération : Demande de subvention DETR/DSIL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'estimation des travaux voirie 2026 est de 129 993 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 60% soit un montant de 77 995 € HT.

**VOTE : 10 POUR**

- **Délibération : DM n°3 Budget principal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement afin de comptabiliser les dernières dépenses de 2025.

**VOTE : 10 POUR**

- **Délibération : DM n°3 Budget Centre de Vie Cœur du Bourg**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement afin de comptabiliser les dernières dépenses de 2025.

**VOTE : 10 POUR**